

Premier Ministre
Edouard Philippe
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris le 5 mars 2020

Copie à : **Bruno Le Maire**, ministre de l'économie et des finances, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, **Jean-Yves Le Drian**, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et **Jean-Baptiste Lemoyne**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Monsieur le Premier ministre,

L'épidémie de COVID-19 se répand à travers le monde et impacte lourdement le secteur du tourisme et des voyages. Nous avons pu observer une accélération des conséquences samedi 29 février avec les annulations d'événements professionnels, culturels, sportifs en raison de la phase 2 de l'épidémie dans notre pays.

Dans une première phase, les conséquences économiques du coronavirus ont concerné l'arrivée des touristes chinois en France : chaque année 2,2 millions de touristes chinois viennent en France, ce qui représente 2,5% des touristes étrangers. Ils contribuent pour 7% de la recette touristique de la France (4 milliards d'euros). Cette contribution concerne prioritairement l'hôtellerie, les grands magasins et le luxe et pour 90% la région parisienne. De plus, pour les voyages des Français à l'étranger, les opérateurs ont suspendu ceux vers la Chine dans un premier temps mais avec un effet immédiat et important sur la prise de réservation sur l'ensemble des destinations asiatiques.

Nous sommes rentrés dans une seconde phase et les effets du coronavirus se font sentir sur tous les voyages des Français et des étrangers vers la France. Les déplacements, quels qu'en soient l'origine, la destination, et le motif (affaires et loisirs), sont touchés.

Ce qui se passe pour le secteur du tourisme et nos métiers est dramatiquement historique. L'annulation d'un événement a des conséquences en cascades sur les transports, l'hébergement, la restauration, les lieux de visite.

Depuis le 1^{er} mars, l'interruption et l'interdiction des voyages scolaires imposées unilatéralement par le Ministère de l'Education Nationale et les recommandations maladroites de différer les déplacements à l'étranger (sur le site du MEAE) ont des conséquences dramatiques : arrêt des réservations et annulations massives avec des conséquences financières et sociales insupportables pour les entreprises. Le Gouvernement ne peut pas interdire les voyages et les séjours à l'étranger pour les Français.

Nous vous écrivons aujourd'hui, unis, car si la situation actuelle devait durer, ce sont plusieurs centaines de TPE, PME ou même grands groupes qui seront amenés à disparaître.

Le secteur du tourisme qui représente 2 millions de salariés est le premier secteur touché par la crise du Coronavirus et nos entreprises sont les premières à supporter les baisses d'activités. Ainsi, nous devons être un secteur prioritaire en matière d'aides et d'accompagnements.

Les membres de la Confédération des Acteurs du Tourisme vous demandent **un « plan de survie » en faveur de nos entreprises, des PME aux ETI :**

- Une meilleure coordination interministérielle entre les différents ministères afin d'éviter les consignes contradictoires et les messages anxiogènes.
- Un « guichet unique » d'aide et de renseignements pour nos entreprises et une simplification des démarches administratives demandées aux entreprises.
- Un dispositif accéléré de mise en œuvre pour les entreprises qui souhaitent avoir recours à l'activité partielle, conditions de modulation du temps de travail, conditions de renouvellement des CCD.
- Recevoir des consignes claires sur les conditions de remboursement/ indemnisation des clients en cas de fermeture temporaire d'une entreprise ou d'annulation d'une prestation.
- Un fonds de garantie pour protéger toutes les entreprises de la filière des risques de défaillances pour donner suite aux annulations
- La suppression des charges sociales et/ou fiscales pour les TPE, PME et ETI.
- Un message fort à l'attention des assurances pour prendre en compte cette situation exceptionnelle (plusieurs compagnies ne reconnaissent pas les Pertes d'Exploitation dès lors qu'il n'y a pas de « dommage matériel » ou considèrent le Covid-19 comme un dérivé du H1N1 et donc l'excluent des garanties).

- Un report de la réforme de l'assurance chômage qui va abaisser de 20% les indemnités des salariés (et davantage encore s'agissant des saisonniers).
- La ré-examen en avril de l'arrêté du 4 mars du Ministère de la Santé qui interdit les événements de plus de 5 000 personnes jusqu'au 31 mai 2020. Cet arrêté a-t-il été pris en coordination avec le ministère de l'économie ?

En conclusion, nos entreprises font face à un risque vital et immédiat. Ainsi, si le stade 3 de l'épidémie devait être décidé par le Gouvernement, nous vous demandons à être informés en amont, en précisant, notamment les nouvelles contraintes que cela entraînerait pour nos entreprises. Nous souhaitons que les messages restent factuels, informatifs et coordonnés car les entreprises ne pourront résister aux conséquences de signaux alarmistes.

Nous vous remercions de l'attention particulière qui sera portée à nos demandes et de vos réponses précises qui sont attendues par nos entreprises. Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Olivier ROUX
Président



René-Marc CHIKLI
Président



Pascale ROQUE
Présidente



Roland HEGUY
Président



Alexandre de NAVAILLES
Président



Carine SHAFROTH
Présidente



Jean Pierre MAS
Président



Didier LEANDRI
Président



Georges RUDAS
Président



Jean Sébastien BARRAULT
Président



Nicolas DAYOT
Président



Laurent REYNAUD
Président



Jean Virgile CRANCE
Président

Et l'Association Nationale des Acteurs du Tourisme (ANAT)